

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 17  
Votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le 18 juin, le conseil municipal,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2026

**PRESENTS :** Mme ASTIER Martine, Mme BARDAUD Marie-Christine, Mme BAZIN Coline, Mme BEAUGERIE Delphine, Mme COIRAUD Amandine, Mme COQUEL Laure, Mme COTEUR Charline, M. DOUDARD Christian, Mme HAMDAROU Asma, M. JANICOT Philippe, Mme LE MASSON Isabelle, M. MARTINIE Nicolas, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, Mme WISSOCQ Mathilde, M. ZBORALA Bernard.

**ABSENTS :** Mme BOURGEOIS Annick (Pouvoir à M. DOUDARD Christian), M. GIROU Sébastien (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), M. LAGORCE Laurent (Pouvoir à Mme COIRAUD Amandine), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme BEAUGERIE Delphine), M. NARAIN Gino (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. VILLAUTREIX Joël (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent).

Secrétaire de séance : Isabelle LE MASSON

### 18. Cession d'un tondobroyeur 140 VARIO à l'entreprise Moulinjeune.

La commune de Boisseuil a acquis une tondeuse frontale Iseki SF450 et un tondobroyeur amovible en 2020.

Le tondobroyeur nécessitant des réparations importantes et les services techniques ayant désormais besoin sur cette tondeuse d'une barre de coupe à la place, la commune souhaite céder le matériel initial et acheter la barre de coupe.

L'entreprise Moulinjeune a fait une proposition de reprise du tondobroyeur pour 2 500 € HT soit 3 000 € TTC.

Les caractéristiques du matériel cédé sont les suivantes :

- Broyeur I.P. PRO MU COLLECT 140 VARIO
- Type matériel : MUC C140
- N° de série : COLLECT1400220024
- N° d'immobilisation : 2020 31 TONDEUSE (tondeuse + tondobroyeur)

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver la cession du tondobroyeur 140 Vario à l'entreprise Moulinjeune située ZI du Ponteix à Feytiat,**
- **d'accepter le montant de la reprise à 2 500 € HT soit 3 000 € TTC,**
- **d'autoriser la sortie du bien du patrimoine de la commune pour le motif « cession à titre onéreux ».**

<b>VOTE 23</b>	<b>POUR 23</b>	<b>CONTRE 0</b>	<b>ABSTENTION 0</b>
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait en Mairie le 19 juin 2026  
Au registre sont les signatures  
Pour Le Maire empêché,  
Le 1<sup>er</sup> adjoint,  
Thierry VALADON

  
